

LOU PASSADOU



Your local link



Bindeglied



"Le Trait d'Union"



La chevauchée des blasons



Cette épreuve sportive, organisée par le Conseil Départemental, met en présence des équipes (un cavalier et un vététiste) qui portent les couleurs d'un village ou d'une collectivité. Ils doivent réaliser, sur un circuit tenu secret jusqu'au départ, un temps de référence. Des bonifications acquises dans les épreuves de maniabilité et d'adresse permettent aussi d'améliorer leur classement. Cette manifestation, la 29^{ème} du nom, organisée chaque année dans un canton différent, est à la fois un moyen de faire découvrir aux concurrents et spectateurs un site magnifique et c'est bien le cas ici, de valoriser nos produits et de créer l'évènement.

L'édition 2015 rassemblait 150 cavaliers et 70 vététistes. La cavalière, Julie Rambaud, en équipe avec le vététiste Olivier Brunaud représentaient la commune.

Toutes nos félicitations

Luc REYNARD

Raymond Poulidor, une belle rencontre, une belle présence

Raymond Poulidor, l'homme aux 189 victoires, et aux 14 Tours de France, vainqueur le 6 juillet 1965 de l'étape du sommet du Ventoux, était ce 12 septembre invité au « Défi Eric Caritoux » organisé par l'entreprise « GSF » et administré par « le Team Europe Energie » des Milles.

Sacrifiant à une tradition désormais bien établie, celui qui obtint le titre de « champion des champions » est allé en nombreuse compagnie planter son cep de vigne du Ventoux sur la « butte des Champions du Ventoux » créée par la Municipalité.

C'est un homme d'une gentillesse extrême, riche d'anecdotes nombreuses qui a honoré notre commune.

Reconnu comme le plus populaire des sportifs français, cet as de la « petite Reine » s'est enthousiasmé devant l'exposition Cycles de Lino Lazzarini.

Luc REYNARD



Le semi-marathon du Ventoux

Cette année pour sa cinquième édition le semi marathon a rassemblé le 26 juillet 620 coureurs. Environ 70 départements français et 10 pays étaient représentés (soit un contingent de 75 personnes étrangères). On vient de loin et même de très loin pour cette épreuve pédestre désormais renommée.

Cette épreuve co-organisée par le Racing Club Bedoin et la Commune a été une fois de plus une totale réussite. Nous pouvons être fiers de cette épreuve sportive d'envergure internationale, mise en place par des Bédouinains. Les services techniques ainsi que la police municipale ont contribué à cette réussite, et nous les en remercions.

Côté sportif, Nicolas Ansiaux est le nouveau détenteur du record de la montée en 1h37min 52s, il améliore le temps de Laurent Vicente d'une minute et 20 secondes.

La première féminine est Agnès Hervé en 2h10min44sec.

Saluons la participation de R.Gruninger (79 ans), champion de France dans sa catégorie V4 qui a franchi la ligne d'arrivée en 3h23min.

4 coureurs du village participaient à cette épreuve, Bertrand Delhomme (2h36) Alexandre Beynet (2h45) Sandrine Dulauroy (2h56) et Nathalie Eymere (2h56). Un grand bravo à eux pour leur performance sportive.

Quelques bénévoles ont pris des engagements pour 2016, nous les attendons sous la ligne d'arrivée.

Quelques chiffres pour cette course : 2100 litres de liquide, 5 ravitaillements,

3 ambulances, 5 infirmiers, un docteur, 4 bus, 5 policiers municipaux, 4 gendarmes, 15 signaleurs, 80 bénévoles, un petit pécule pour l'école de foot du Racing Club Bédoin in fine ... et un raton laveur !

Rendez-vous est pris pour le dimanche 31 juillet 2016. Le nombre d'inscrits sera limité à 700 coureurs car nous voulons préserver la convivialité et la bonne humeur qui caractérisent cette épreuve.

MERCI A TOUS LES BENEVOLES, CE SUCCES EST LE VOTRE !
Vincent POUILLAUDE et Alain CONSTANT

E ditorial



Alors que « l'automne vient d'arriver... » notre village retrouve un rythme moins intense. La rentrée scolaire et les vendanges qui s'annoncent belles sont les événements majeurs de ce mois de septembre, avec cependant une fréquentation touristique qui est restée importante.

Intense, cet été l'a été par les records de chaleur qui ont ravi les vacanciers avides de soleil et de ciel bleu. La fréquentation touristique, même si nous constatons une évolution avec des séjours nombreux mais de plus courte durée, a été satisfaisante. Les cyclistes attirés par la montée mythique du Ventoux sont toujours plus nombreux et représentent un des atouts majeurs du tourisme pour Bédoin.

Les événements festifs et culturels à Bédoin et sur le territoire Ventoux Comtat Venaissin, les projets de découverte du massif du Ventoux, la qualité des productions viticole et fruitière, comme l'indéniable tradition locale d'accueil contribuent également à notre attrait touristique.

L'automne voit la reprise des activités de nos associations qui savent faire preuve de dynamisme, mais aussi la reprise et l'avancement des chantiers en cours, achèvement du parement en pierres des remparts, aménagement du carrefour du Moustier, travaux de voirie, construction du local de propreté du Cocadis, réouverture des fontaines du cours qui couleront à nouveau.

Ces travaux, et d'autres, l'amélioration de la collecte des ordures ménagères à laquelle nous travaillons avec la CoVe, préparent déjà l'été 2016 qui sera marqué par le Tour de France puisque celui-ci a inclus à son programme une étape au Ventoux.

Au-delà de ces préoccupations locales nous ne pouvons ignorer les événements tragiques qui affectent certains pays du bassin méditerranéen, les images d'exode dans des conditions inhumaines et tragiques que nous voyons chaque jour et qui en évoquent d'autres tout aussi dramatiques que nos anciens ont connus. Il appartient à chacun d'entre nous et collectivement d'intervenir pour y remédier suivant nos possibilités. Le Conseil Municipal y est attentif.

Nous vous souhaitons un bel automne.

Luc REYNARD et le Conseil Municipal

LE MAIRE INVITE LES NOUVEAUX RÉSIDENTS À UN APÉRITIF DE BIENVENUE
VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015 À 18H30
AU CENTRE CULTUREL HÉLEN ADAM

Avant cette réception, une visite du village organisée en collaboration avec les guides conférenciers du service Patrimoine & Culture de la CoVe (Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin), vous est proposée.

Inscrivez-vous à l'accueil de la mairie ou sur le site www.bedoin.fr (rubrique « Actualités »).
Au plaisir de vous rencontrer et de faire votre connaissance.

Journal municipal d'information de BÉDOIN N° 80 - Septembre 2015 trimestriel



Lou Passadou

Journal municipal d'information
Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*
Rédacteur en chef : *Pierre COLIN*

Photos : *Caroline HOUZÉ pour la couverture - Jean-Luc BLATIERE*
et *Mairie de Bédoin - Suivi de Fabrication : Nathalie EYMERÉ*

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Les élus, les agents municipaux et les membres de la commission « Passadou »

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Compte-rendu du Conseil Municipal	4
La taxe de séjour	5
Les travaux à Bédoin	6-7
La vie à Bédoin	8-14
La vie associative	14-15
État-civil, Bienvenue, Festivités	16

SEANCE DU 7 JUILLET 2015

Présents : Luc REYNARD, Pierre COLIN, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Jean-Marc PETIT, Nathalie REYNARD, Janine TREVILY, Michèle MASSENDÈS, Denis FORT, Patrick CAMPON, Vincent POUILLAUDE, Jean-Louis RIBAS, Emmanuèle BREYSSE ;

Absents représentés : Chantal BLANC, Michel DELL'INNOCENTI, Blandine RASSELLET, Morgane CHAPOT ;

Absents : Christiane MAHLER, Gilberte LEVY CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT.

A l'ouverture de la séance, Madame Christiane Mahler donne lecture d'un courrier émanant des élus de la minorité (Mesdames LEVY CONSTANT, MAHLER, messieurs BERNARD, CONSTANT et ROSSETTI) manifestant leur opposition à la retranscription dans la revue municipale des votes lors des séances du 26 mars et du 21 avril 2015 concernant une acquisition foncière au lieu dit « Le Pré de la Maire ». Ils décident de ne pas siéger et quittent la séance.

Le quorum étant réuni avec les 14 élus demeurant en séance plus 4 procurations, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Les délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité des élus présents ou représentés.

Fixation du taux de la taxe d'aménagement communale

La taxe d'aménagement, instaurée en remplacement de la taxe locale d'équipement, sert à financer les équipements publics de la commune. Elle est applicable à toutes les opérations de construction, de reconstruction des bâtiments, d'installations et d'aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Monsieur le Maire propose d'instituer pour la part communale un taux de 5 % sur l'ensemble du territoire de Bédoin. Cette délibération, qui sera reconduite tacitement d'année en année, sera applicable au premier janvier de l'année civile suivante.

Décisions modificatives du budget principal de la commune

Cette décision modificative concerne

essentiellement la maîtrise d'œuvre pour l'opération « maison de santé pluri-professionnelle » (opération 292) dont les élus ont décidé d'engager la réalisation, pour laquelle un crédit de 57 000 € est affecté, couvert par un virement du compte réserve de la section fonctionnement (61523).

Délibérations sur les acquisitions foncières

La première concerne l'acquisition amiable de plusieurs parcelles au lieu dit « Les Herboux » sur l'ancien site militaire de l'antenne terminal 2 « Tempête », remises par le Ministère de la Défense Nationale au service France Domaine pour aliénation.

La commune exerce son droit de priorité et acquerra une parcelle d'une superficie totale de 20 000 m² pour un montant de 2 000 €.

La deuxième concerne une parcelle référenciée B n°1652 située au hameau des Pousse-chiens, d'une superficie de 404 m², afin d'y réaliser une aire de stationnement.

Le prix d'acquisition est fixé à 404 €, la commune prenant à sa charge les frais de géomètre occasionnés par la division foncière de cette parcelle.

La troisième concerne la parcelle référenciée B n°887 sise au lieu dit « Les Grandes Fontaines », d'une superficie de 700 m², pour un montant fixé à l'amiable à 750 €. Cette parcelle jouxte les parcelles n°886 et n°811 appartenant à la Commune.

Convention financière pour le « Raid Aventure »

Le Raid Aventure organisé chaque année par le réseau « Compi 84/26 », qui regroupe des organismes d'accueil jeunes du département, se déroule cette année sur Bédoin. Il regroupe 13 structures.

La Commune de Bédoin assumera l'intégralité des dépenses pour les repas du jeudi et vendredi soit 730 € et avancera la totalité des dépenses, chacune des autres structures participant à un douzième du montant total soit 150,75 €. Une convention financière définit ces modalités.

Convention avec la C.A.F. du Vaucluse
Dans le cadre des temps d'activités

périscolaires (T.A.P.) pris en charge par la commune depuis la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014, la commune peut prétendre à un financement de la CAF au titre de l'aide spécifique pour les rythmes éducatifs (ASRE).

Cette aide, calculée suivant le nombre d'heures suivies par enfant (plafonné à 3 heures par semaine sur 36 semaines), vient en complément du « fonds d'ancrage » versé par l'Etat. Une convention financière définit les modalités de cette aide

Fonds de concours attribués par la CoVe

Ces fonds de concours, attribués par la CoVe depuis 2010 à toutes les communes en remplacement des anciennes dotation de solidarité communautaire et dotation voirie, s'élèvent cette année pour Bédoin à 145 690 € soit 40 384 € pour l'ex-dotation voirie et 105 342 € pour l'ex D.S.C..

Ces fonds de concours doivent être exclusivement affectés à des dépenses de fonctionnement ou d'investissement liées à des équipements communaux. L'affectation de ces fonds de concours aux différents postes du budget de la commune fait l'objet d'un engagement entre la CoVe et la Commune.

Remboursement de frais d'hébergement au budget annexe camping

Suite à l'effondrement partiel des remparts en 2014 l'hébergement provisoire des riverains a été assuré dans un des chalets du camping municipal.

Ces frais ont été couverts par l'assurance de la Commune. Cet hébergement ayant été prolongé pour des raisons de sécurité durant trois semaines au-delà de la période couverte par l'assurance, la commune prend à sa charge la facture correspondante pour 974 €.

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Par une délibération du 11 Septembre 2014 le Conseil municipal a défini de nouvelles modalités d'application de la taxe de séjour sur la commune de Bédoin. Nous vous en avons présenté le détail dans le numéro du Passadou de Septembre 2014 (N° 76).

Une nouvelle loi entrée récemment en application, (Loi de finances 2015 du 29/12/2014 et décrets d'application du 31/07/2015), nous oblige à revenir sur certains points de ces modalités pour nous mettre en conformité avec la réglementation nationale.

Pour les professionnels (hôtels, camping et résidences de vacances) qui collectent auprès de leurs clients la taxe de séjour suivant le nombre de nuitées facturées durant l'année entière (ou durant leur période d'ouverture), le principal changement concerne **l'exonération de taxe de séjour pour tous les mineurs (moins de 18 ans) et non plus seulement les moins de 13 ans.**

Par ailleurs pour tenir compte de leur demande et leur faciliter la tâche, **à partir de 2016**, la période d'application de la taxe s'étalera du 1^{er} janvier au 30 octobre de l'année en cours et ils devront s'acquitter de la taxe de séjour avant le 15 novembre. Les mois de novembre et de décembre seront exclus de la période d'application de la taxe.

Pour les particuliers (gîtes, locations de vacances, chambres d'hôtes), ils restent redevables d'une redevance forfaitaire calculée suivant la capacité d'hébergement, le classement défini par les organismes habilités et la période d'application.

La période d'application, fixée antérieurement à **183 jours** par an (du 01 / 04 au 30 / 09), **sera réduite à partir de 2016 à 153 jours** (du 01 / 05 au 30 / 09). Un abattement de 50 %, **le maximum autorisé par la loi, sera appliqué**, ce qui ramène le nombre de jours pris en compte pour le calcul de la taxe de séjour à **76 jours par an.**

Les tarifs appliqués par jour et par personne, qu'il s'agisse de la taxe réelle pour les professionnels ou de la taxe forfaitaire pour les particuliers, restent fixés au milieu de la fourchette proposée par la loi pour chaque catégorie. Une nouvelle catégorie est créée avec un tarif particulier pour les chambres d'hôtes dont le tarif unique est de 0,50 € sans distinction de catégorie.

Rappelons par ailleurs que tous les particuliers qui proposent des locations saisonnières de tourisme (gîtes, meublés de tourisme, chambres d'hôtes) sont tenus de faire une déclaration en Mairie et sont assujettis au paiement de la taxe de séjour qu'ils doivent intégrer dans leurs tarifs. Beaucoup l'ont déjà fait, mais les pancartes et les offres de location sur internet font apparaître encore des propriétaires défaillants auxquels nous rappelons qu'ils doivent se mettre en conformité avec la loi. L'absence de déclaration ou une déclaration non conforme à la réalité est passible d'une contravention de 4^{ème} catégorie (jusqu'à 750 €). La loi prévoit la taxation d'office après envoi d'une mise en demeure restée sans réponse dans les 30 jours après réception.

Nous faisons appel à la bonne volonté et au sens citoyen de chacun pour respecter ces règles et nous rappelons que le montant de la taxe de séjour dont une partie est reversée par la Commune au Département sert à financer les équipements et la promotion touristique de la Commune.

Pierre COLIN

Elections régionales les dimanches 6 et 13 décembre 2015

Les élections des conseillers régionaux auront lieu les dimanche 6 décembre (1^{er} tour) et 13 décembre (2^{ème} tour). 123 sièges sont à pourvoir au sein du Conseil Régional P.A.C.A. dont 16 pour le Vaucluse.

Les conseillers sont élus pour 6 ans au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire (25 % du nombre de sièges à pourvoir), à la liste arrivée en tête au 2^{ème} tour. Ne peuvent se maintenir au 2^{ème} tour que les listes ayant obtenues au moins 10 % des suffrages exprimés.

Les bureaux de vote seront ouverts aux horaires habituels de 8 heures à 18 heures. Nous appelons les électeurs à venir voter, sachant que le rôle des conseils régionaux est appelé à prendre une importance croissante, dans le cadre de la nouvelle loi de réforme des collectivités territoriales. Ils ont notamment des compétences majeures dans les domaines de l'économie, de l'aménagement du territoire, des transports et des lycées.

N'oubliez pas de venir voter avec une pièce d'identité.

Les programmes de voirie et d'aménagement de pluviaux planifiés sur 2014 et 2015, qui concernaient principalement le chemin de Beaumont et le chemin du Ménèque sont maintenant terminés.

Cela représente un investissement de plus de 600 000 €

Les futurs travaux dans ce domaine font actuellement l'objet d'une étude préalable.

La reconstruction des remparts se poursuit et s'achèvera comme prévu à la fin de l'année. L'habillage en pierres du mur en béton commencé par l'Association ACARE Environnement, qui a du cessez son activité, est actuellement poursuivi par l'Université Populaire du Ventoux qui a repris le chantier aux mêmes conditions.

Le local poubelles du Chalet Reynard est en cours d'achèvement pour une mise en service dans le courant de l'automne.



L'aménagement du carrefour Piebonneau (route du Ventoux-chemin des Vergers aux Baux) est en cours. Réalisés par les services du Conseil Départemental, ces travaux sécuriseront l'entrée du chemin des Vergers aux Baux et l'accès à la chapelle et au bâtiment du Moustier.

L'alimentation en eau des fontaines : Le Syndicat des Eaux Rhône Ventoux a donné son accord pour que la commune récupère la source dite de « Bélézy » pour l'affecter à l'alimentation des fontaines de Bédoin, et nous l'en remercions. Ainsi les fontaines du cours depuis l'Office de Tourisme jusqu'au lavoir du pont et la fontaine du parking St Marcellin seront prochainement alimentées en eau à partir de cette source.

Les travaux nécessaires pour alimenter ces fontaines à partir de la source s'élèvent à 50 000 € financés par la commune. Ainsi les Bédouinains et les touristes pourront à nouveau profiter du charme des fontaines en eau vive.

Dans le Ventoux, la réhabilitation complète du Jas du Temple situé à 1 300 mètres sur le trajet du GR 9 à proximité de l'entrée de la combe Fiolo, est achevée. Les travaux réalisés par l'Association APARE en partenariat avec les services techniques de Bédoin et avec l'O.N.F ont été financés par les Fonds Européens du F.E.A.D.E.R., par la Région et par la Commune.



C'est la première bergerie intégralement réhabilitée et utilisable pour héberger les troupeaux de moutons sur le versant sud du Ventoux.

Par ailleurs, grâce à une subvention du Conseil Régional, le Jas du Compagnon dont les ruines sont situées entre le Jas du Mourre et le Jas de la Couanche sera prochainement débroussaillé, nettoyé et partiellement réhabilité par l'Association APARE, dans le cadre d'un stage d'initiation à la pierre sèche co-financé par la Commune.

Ainsi les travaux d'embellissement, de sécurisation et d'aménagement sur notre commune se poursuivent ; ils représentent un effort important d'investissement.

D'autres réalisations font l'objet d'études préalables pour des travaux qui débiteront dans les prochains mois :

- l'aménagement d'une aire de qualité équipée pour recevoir les camping-cars sur le terrain jouxtant le camping municipal,
- l'aménagement d'un terrain de boules sur l'emplacement réservé à cette fin route de Crillon, contigu au parking de la gare routière. Il est prévu l'aménagement de 15 terrains réglementaires ainsi qu'un local pour installer une buvette et un bureau. Un wc public sera implanté à proximité.

Nous vous présenterons ultérieurement une maquette de ce projet dont la réalisation sera entreprise courant 2016.

Dominique ROUYER et Pierre COLIN

La maison de santé pluri professionnelle (M.S.P.)

Le projet de construction d'une M.S.P. initié par le Conseil Municipal en 2014 est désormais acquis dans son principe : **Bédoin aura fin 2017 ou début 2018 une maison de santé, construite sur le terrain de la maison de retraite en liaison directe avec le futur Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (E .H.P.A.D.).**

Le Conseil Municipal a d'abord délibéré pour déléguer à la Sté Citadis, déjà expérimentée dans ce type de réalisation, la maîtrise d'ouvrage (le 30/10/2014), pour avaliser le plan de financement prévisionnel et lancer les demandes de subventions auprès du Conseil Régional et de l'Etat (le 21/04/2015). Il a pris le 07/07/2015 la décision d'engager la réalisation de cette maison de santé.



C'est l'aboutissement d'un travail important de concertation avec les professionnels de santé du territoire, mais aussi avec les municipalités voisines parties prenantes du projet et avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) qui représente le Ministère de la Santé. Son accord est indispensable pour obtenir le label officiel de M.S.P ainsi que les subventions nécessaires. Cela a exigé également une bonne coordination avec le projet de construction du nouvel E.H.P.A.D. , projet déjà lancé depuis plusieurs mois et dont la réalisation sera assurée simultanément et par les mêmes équipes afin d'optimiser les coûts.

L'Avant Projet Sommaire (A.P.S.) a été approuvé et un concours d'architectes lancé au printemps a abouti au choix d'un cabinet qui assurera la maîtrise d'œuvre des deux constructions (E.H.P.A.D et M.S.P). La prochaine étape sera l'élaboration et le lancement des marchés, ouverts à la concurrence pour les différents corps de métiers.

Le bâtiment : d'une superficie de 379 m², il pourra accueillir 12 professionnels, un secrétariat et deux salles d'attente. Un accès direct depuis la maison de retraite est prévu.

Le projet de santé

Une M.S.P. n'est pas un simple cabinet médical. Elle doit assurer l'accès aux soins de toute la population concernée et faciliter la coordination entre les professionnels. Ceux-ci élaboreront un projet d'organisation conforme au schéma prévu par l'A.R.S. et prenant en compte notamment l'accueil des patients et leur information, les soins ambulatoires et l'accompagnement des soins à domicile, le suivi des dossiers médicaux etc...

En coordination avec la Mairie, les professionnels assureront la gouvernance et le fonctionnement de la M.S.P. Onze professionnels ont donné leur accord pour s'installer dans la future MSP :

- deux médecins généralistes, les docteurs Philippe Boisson et Lucie Hansberger qui exercera dès le mois d'octobre dans l'actuel cabinet médical, en collaboration avec le docteur Boisson, et à qui nous souhaitons la bienvenue. Un cabinet médical supplémentaire est prévu pour l'installation d'un troisième médecin généraliste.
- quatre infirmières et un infirmier : Mmes Pascale Bégnis, Fanny Gardez, Mélanie Sautret, Orane Spiteri et M. Romain Briffa,
- un chirurgien-dentiste : M. Nicolas Grymonprez,
- une ostéopathe : Mme Elsa Bres,
- une pédicure podologue : Mme Claire Boiron,
- un kinésithérapeute M. Jean-Pascal Roux,

Le financement du projet

La Région nous a d'ores et déjà attribué une subvention de 181 800 €. Nous sommes assurés de la participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) et du Fonds d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T.) qui nous seront attribués en 2016.

Par ailleurs les communes de FLASSAN, de MODENE et de BLAUVAC se sont déjà engagées à participer au financement, chacune à hauteur de 12 000 €. Nous souhaitons la participation à venir d'autres communes.

Le coût global et le montant de l'autofinancement par la commune de Bédoin seront affinés après attribution des marchés pour les différents lots. Les coûts de fonctionnement seront répartis entre les professionnels au prorata des surfaces utilisées.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de cette réalisation.

Denis FORT

Bilan de la saison touristique

La fin de l'été est là, l'automne montre le bout de son nez avec l'arrivée des premiers orages, il est temps de faire un premier bilan de la saison touristique.

A l'office de tourisme

La fréquentation de notre commune par les touristes cet été est restée à un bon niveau ; les professionnels sont satisfaits, cependant cette saison 2015 est jugée inférieure à celle de 2014. La canicule dans l'arrière pays nous a desservis au profit du littoral qui affiche des niveaux de fréquentation plus élevés. Les locations saisonnières sont en repli avec des séjours raccourcis et des locations de dernière minute plus nombreuses. Le nombre de visiteurs à l'Office de Tourisme est légèrement en repli aussi par rapport à 2014 qui était une année record due certainement à l'effet « Tour de France » en 2013.

C'est maintenant par internet et les réseaux sociaux que l'information circule. Il faut être présent sur ces réseaux sociaux pour informer, promouvoir et répondre à la demande si nous voulons être des acteurs dynamiques de l'activité touristique et non des spectateurs passifs. C'est dans cet esprit que nous préparerons la saison 2016.

Au camping-piscine

Nos fidèles campeurs étaient bien présents et heureux de retrouver l'équipe dynamique du camping, et de profiter à nouveau des randonnées pédestres ou cyclistes. Ils étaient nombreux pendant la période de canicule à venir se rafraîchir à la piscine municipale où les maîtres nageurs et surveillants de baignade sont restés vigilants pour leur sécurité. Le premier bilan laisse penser que la saison 2015 sera identique à celle de 2014. Le mois de septembre s'annonce bien la fréquentation de notre aire de camping cars est importante.

Signalons ici les efforts de notre équipe des espaces verts qui a réalisé de superbes corbeilles de fleurs dans le village et qui a réussi à maintenir ce fleurissement malgré la canicule. Sur le Passadou de juin 2015 nous vous avons informés du dépôt de notre candidature pour le concours départemental des villages fleuris : notre commune a obtenu les encouragements du jury, mention qui récompense les efforts réalisés pour améliorer la cadre de vie et l'attrait touristique de Bédoin. Nous allons en 2016 poursuivre nos efforts pour apporter des améliorations pour le bien-être de tous.

Colette LECLERCQ

Les fêtes d'été

C'est sur un bilan favorable que se sont achevées les manifestations festives de l'été. Les fêtes des hameaux et celle du 14 juillet ont été très animées avec bals, grandes tablées et surtout une bonne ambiance ! La fête votive de Bédoin a débuté avec le traditionnel feu d'artifice toujours très apprécié.

Nous avons ensuite fait le pari de miser sur les groupes locaux et ce fut une réussite ! Le vendredi soir cela a débuté avec "Les Mélomanes" et le guitariste Patrick Carziglia qui réside à Bédoin depuis quelques années. Le dimanche les techniciens de l'entreprise ACSE ont su sagement mettre en avant les groupes du cru, "La Bande à Koutisk "qu'on ne présente plus, "Les Mucho-Macho "et leurs musiciens d'ici et d'à côté et les » Push-cars » déjantés de l'équipe "Espace Jeune" avec une course délirante pour petits et grands. Le samedi, la soirée a été animée par l'orchestre et par les sosies dont le show a remporté un franc succès.

Nous remercions tous les acteurs qui de près où de loin se sont impliqués dans ces moments de joie et de convivialité sans oublier bien sûr le public chaleureux. Et n'oubliez pas notre rendez-vous de Noël les 18, 19 et 20 décembre prochain !

Morgane CHAPOT



Inauguration du « Club House » municipal

Cet équipement, déjà mis en service au début de la saison, a été inauguré officiellement le samedi 5 septembre par Luc Reynard, maire de Bédoin, en présence de Monsieur Claude Haut, sénateur, des conseillers départementaux Madame Gisèle Brun et Monsieur Max Raspail, de Monsieur Michel Deroudilhe Président de la Fédération départementale du Tennis, de Jean-Charles Gaudin, Président du Tennis Club de Bédoin, ainsi que de nombreux élus de Bédoin et des communes voisines.

Chacun a pu apprécier la qualité de cet équipement mis à la disposition du dynamique Tennis Club de Bédoin et de ses adhérents et féliciter la municipalité qui l'a mis en œuvre et en a assuré le financement, aidé par une subvention de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Ce fut aussi l'occasion de féliciter la bédouinaise Monique Bernard qui, par son engagement et les nombreux titres qu'elle a obtenus dans les compétitions nationales et internationales, a beaucoup contribué au développement et à la promotion du tennis en général et du Tennis Club de Bédoin. Elle continue d'ailleurs puisqu'elle est actuellement sélectionnée pour participer au championnat du monde de tennis en Croatie.

Pierre COLIN

La rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, marquée cependant par une diminution du nombre d'enfants tant en maternelle qu'à l'école élémentaire, entraînant la suppression d'une classe à l'école élémentaire.

En maternelle, 71 enfants sont répartis en 3 classes : la classe de Madame Juan directrice de l'école accueille 23 enfants, celle de Madame Marchant 24, celle de Madame Bernard 24 enfants en grande section, aidée par Madame Caroline Houzé.

A l'école élémentaire, 141 enfants sont répartis en 6 classes :

- 1 classe de CP avec Madame Bartolini
- 1 classe de CEI avec Madame Gaudin
- 1 classe de CE1-CE2 avec Madame Kirkyacharian
- 1 classe de CE2-CM1 avec Madame Théouille
- 1 classe de CM1-CM2 avec Monsieur Marcenat
- 1 classe de CM2 avec Monsieur Bernard, directeur de l'école.

Les professeurs sont aidés par Mesdames Audrey SAUVESTRE et Corinne JOSEPH (aide à la Direction) et Laurent LIAUME (remplaçant).



Concernant les temps d'activités périscolaires (T.A.P.) nous comptons actuellement 50 enfants inscrits pour la maternelle et 101 pour l'école élémentaire.

Les T.A.P. fonctionnent de 16 heures à 17 heures les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les familles peuvent inscrire les enfants pour 1, 2, 3 ou 4 jours suivant leurs souhaits, au moyen d'une fiche navette distribuée dans les classes pour la période considérée (5 périodes, depuis la rentrée scolaire jusqu'aux vacances de Toussaint, puis de Noël, de Février, de Printemps et d'été). Les ateliers proposés sont d'ordre culturel (théâtre, danse country, bibliothèque, aide aux devoirs, informatique, anglais), sportif (pétanque, sports divers), artistique et expression (loisirs créatifs, jardinage, jeux de société).

Nous nous réservons la possibilité de poursuivre ou non chaque activité suivant leur fréquentation réelle par les enfants (8 enfants au minimum pour une activité).

Le portail famille a été mis en place par la commune, il permet l'inscription sur internet pour toutes les activités péri et extra scolaire payantes, restauration scolaire, accueil de loisirs ALSH, CLAE et Espace jeunes et le paiement en ligne. Le règlement en espèces reste possible le mercredi matin.

Deux réunions d'information ont été organisées le 2 juillet et le 17 septembre dernier pour expliquer aux familles le fonctionnement de ce portail famille. A ce jour 117 familles l'utilisent dont 78 ont rempli le dossier unique d'inscription pour l'ALSH, le CLAE, la restauration scolaire et l'Espace jeunes.

Nous souhaitons à tous, enfants, familles, enseignants et intervenants un bon trimestre.

Jane TREVILY

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.)

Le Conseil Municipal dans sa séance du 26 mai dernier a approuvé le P.D.I.P.R. récemment révisé par les services du Conseil Départemental.

Rappelons que ce plan a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux et de garantir la continuité des itinéraires de randonnée pédestre. Plus précisément ce plan, couvre 3 200 kms de sentiers et de chemins dont une bonne partie sur le territoire de Bédoin et sur l'ensemble du massif du Ventoux. Il inclut les sentiers de grande randonnée (G.R.), les G.R de pays, les sentiers de petite randonnée, les parcours équestres et le V.T.T.

Les chemins inscrits au P.D.I.P.R. sont inaliénables, sauf accord préalable avec le propriétaire qui doit offrir alors un itinéraire de remplacement. Les services du Département assurent le balisage et l'entretien annuel de 2 200 kms de sentiers et chemins, essentiellement les sentiers et chemins de petite randonnée (poteaux avec pancarte jaune indiquant le nom du lieu-dit, son altitude et la distance avec les poteaux précédent et suivant).

Sur la commune de Bédoin le réseau touristique est particulièrement dense, principalement sur le versant sud du Ventoux et offre aux amoureux de la nature de nombreuses possibilités de randonnées sécurisées. Les cartes I.G.N (Top 25) font apparaître seulement les itinéraires des GR et GR de pays. Une carte détaillée des itinéraires balisés par le P.D.I.P.R. peut être consultée, à l'Office du Tourisme. Une réflexion est par ailleurs en cours pour les parcours de VTT.

Alors bonnes randonnées à tous !

Pierre COLIN

Les journées du patrimoine les 19 et 20 septembre

Comme chaque année les journées du patrimoine ont donné l'occasion aux Bédouinains et aux touristes de visiter les principaux sites patrimoniaux de Bédoin :

- l' église paroissiale de Bédoin,
- la chapelle de la Madelène classée monument historique,
- la chapelle, le couvent des Dominicains qui abrite la communauté des sœurs de Nazareth,
- la chapelle de Beccaras construite au XIX^{ème} siècle en mémoire des victimes exécutées en 1794.



Signalons aussi le très beau concert donné le dimanche soir à la chapelle de la Madelène, à l'initiative de l'association « des Amis de la Chapelle » par l'ensemble « les Cordes Sensibles » sur le thème « autour de Sainte Marie Madeleine ». Un public de connaisseurs a apprécié la prestation des trois musiciennes qui composent cet ensemble.

Le thème national de ces journées était « Le Patrimoine du XXI^{ème} siècle ». Ce siècle est sans doute encore un peu trop jeune pour que des monuments de construction récente soient qualifiés de patrimoniaux. Mais le patrimoine national ou local ne se réduit pas aux seuls monuments. Ne peut-on aussi qualifier ainsi le patrimoine culturel, les artistes, écrivains ou historiens que nous sommes honorés de compter au nombre des citoyens de Bédoin et plus modestement les traditions provençales auxquelles nous sommes attachés. C'est l'idée lancée par Georgette Platon, soeur de Nazareth qui s'est toujours dépensée pour ces journées du patrimoine et que nous remercions pour son engagement.

Souhaitons que des jeunes prennent la relève pour sensibiliser les générations à la préservation de toutes ces richesses.

Pierre COLIN

Projet du parc naturel régional du Ventoux

La première version de la Charte du projet P.N.R. Ventoux a été validée par le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux début septembre et transmise au Conseil Régional. Préparée depuis de nombreux mois au cours de réunions ouvertes et foisonnantes d'idées, la charte a réuni les avis et projets de nombreux acteurs locaux, particuliers, professionnels et institutionnels.

A ce jour, consultable sur le site du S.M.A.E.M.V., elle donne les objectifs et les orientations générales de notre territoire du Ventoux. Son contenu sera examiné par le Conseil National pour la Protection de la Nature (C.N.P.N.) qui fera part certainement de ses observations. De la même façon, elle fera l'objet d'une demande d'avis intermédiaire du Conseil Régional et de la Préfecture. Un nouveau débat sera alors engagé avec les partenaires, conformément à la procédure en vigueur. A ce stade il ne s'agit pas encore d'une consultation officielle qui appellerait une délibération pour accepter (ou non) la charte ou pour adhérer (ou non) au futur syndicat de gestion. Le vote des collectivités et établissements publics n'interviendra pas avant fin 2016.

Luc REYNARD

Le syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux

Le Syndicat Rhône Ventoux, qui assure sur le territoire la distribution de l'eau et l'assainissement collectif ou non collectif pour 29 communes du Comtat Venaissin, a pris lors du comité syndical du 25 juin dernier, deux décisions importantes :

Concernant le service de l'assainissement non collectif (usagers non raccordés à l'assainissement collectifs) :

La fréquence des contrôles réalisés par le Syndicat pour vérifier la conformité des installations d'assainissement a été modifiée. Elle est désormais de 4, 8 ou 10 ans suivant la nature de l'installation et les risques qu'elle présente pour les personnes et pour l'environnement. De plus un système de pénalité est mis en place en cas de refus de contrôle ou de non-mise en conformité de l'installation après contrôle.

(Pour toutes précisions, s'adresser au Syndicat
Tél : 04.90.60.81.81)

Concernant la mutualisation du coût de l'assainissement collectif :

Le coût de la distribution d'eau potable est depuis longtemps le même pour tous les usagers desservis par le Syndicat.

Par contre le coût de l'assainissement collectif, qui compte pour une forte part dans le prix du m³ d'eau,

varie dans une proportion importante d'une commune à l'autre, suivant les investissements réalisés dans chaque commune pour étendre son réseau d'assainissement.

Ce n'est plus le cas depuis le comité syndical du 25 juin qui a décidé de « mutualiser » ce coût, c'est-à-dire de faire payer le même prix aux usagers de toutes les communes adhérentes.

Cette décision entraînera dès le deuxième semestre 2015 pour la plupart des communes une hausse importante du coût du m³ facturé, pouvant aller jusqu'au doublement de ce prix. Pour Bédoin d'après les données dont nous disposons, la part syndicale de l'assainissement collectif qui était de 0,48 € par m³ passera à 2,72 € par m³. Ce qui porterait le prix du m³ d'eau de 3,75 € à 6 €

Délégué au Syndicat pour y représenter Bédoin, je me suis, en plein accord avec M. Le Maire, fermement opposé à cette décision qui me semble brutale et trop rapide, même si une hausse du prix prenant en compte par commune les investissements déjà engagés ou, qui le seront prochainement était sans doute inévitable.

Je n'ai malheureusement pas été entendu par la majorité des délégués qui ont voté cette décision par 44 voix contre 10.

Pierre COLIN

Le Président du Conseil Départemental de Vaucluse en visite à Bédoin

Monsieur Maurice Chabert, Président du Conseil Départemental était à Bédoin le jeudi 17 septembre. En compagnie de Luc Reynard, il a visité la caserne des Pompiers ainsi que l'exposition de cycles de Lino Lazzerini qu'il a particulièrement appréciée.



L'enlèvement des ordures ménagères

L'enlèvement des ordures ménagères sur notre territoire durant cet été a posé des problèmes et suscité des réactions de mécontentement justifiées. Monsieur le maire et les élus en sont bien conscients et ils sont intervenus de façon continue auprès des services de la COVE pour les alerter et obtenir de leur part que des solutions soient rapidement mises en place.

Cette concertation a permis notamment que soit mise en place une collecte quotidienne des ordures ménagères dans le centre du village et que la collecte des bacs collectifs d'O.M. fasse l'objet d'une deuxième tournée de ramassage sur tous les « points chauds » du territoire.

Par ailleurs le Président de la COVE, alerté à ce sujet par Luc Reynard, s'est saisi du problème et a chargé un membre de son cabinet de suivre personnellement les moyens à mettre en place pour normaliser la situation.

Au delà de ces décisions prises dans l'urgence, le problème doit être considéré dans son ensemble en prenant en compte les réalités :

1° La collecte sélective est une obligation, qui a déjà donné des résultats positifs en terme de recyclage et de réduction des coûts, elle sera poursuivie, améliorée et là où c'est possible, généralisée.

2° La collecte individuelle, proche du domicile des ménages, doit être développée pour être, à terme, étendue à tous ceux dont le domicile est situé à moins de 50 mètres d'une voie publique desservie par les tournées de ramassage. Les seules réserves concernent la possibilité d'entreposer à domicile 2 conteneurs individuels et l'existence d'emplacements sécurisés en bordure de la voie publique pour les déposer. On peut espérer que dans l'avenir des bennes de plus petite taille permettront de desservir en collecte individuelle les voies trop étroites pour les bennes actuelles ; une demande a été faite en ce sens par Monsieur le Maire. Mais il n'est pas tolérable que, sur des voies intégralement desservies par la collecte individuelle, des conteneurs collectifs continuent à être utilisés et à déborder. C'est ainsi que la Cove a décidé, avec l'accord de la commune, d'enlever sur le site du Galinier,

transformé en décharge à ciel ouvert, les colonnes et conteneurs qui y étaient situés, qui ne correspondaient plus à une nécessité.

Nous rappelons que **le dépôt d'ordures ménagères ou de tous autres objets sur la voie publique en dehors des conteneurs destinés à cet effet est un délit passible de fortes amendes pouvant s'élever jusqu'à 1 500 €.** Cela est vrai en dehors du village comme dans le centre.

3° La fréquence des tournées de ramassage des bacs collectifs qui subsisteront doit être adaptée à la population de Bédoin durant la saison touristique de Mai à Septembre. La fréquence suffisante lorsque Bédoin compte 3.200 résidents, ne peut être la même lorsque nous en comptons 9 à 10.000 (sans compter les campings qui font l'objet d'un ramassage particulier), d'autant plus que les vacanciers accueillis dans les gîtes ou locations diverses sont souvent mal informés par les propriétaires des modalités existantes pour la collecte. Un effort doit être fait en ce sens.

4° Enfin, les utilisateurs des bacs collectifs (ce qui évidemment exclut tous ceux qui bénéficient de la collecte individuelle !) doivent respecter les consignes et ne déposer dans les bacs à ordures ménagères que les ordures ménagères au sens strict du terme, dans des sacs poubelles fermés, à l'exclusion de tous autres déchets qui doivent être déposés dans les conteneurs spécialisés ou portés en déchetterie. Le non respect de cette règle contribue souvent aux débordements des bacs collectifs. Là également, les contrevenants encourent de lourdes amendes.

Madame Emmanuèle Breyse, conseillère municipale déléguée, a été chargée par Monsieur le maire d'assurer avec la CoVe le suivi du problème des ordures ménagères. Toute anomalie manifeste constatée doit être signalée au secrétariat du service technique (**Tél : 04 90 65 65 20**). Nous comptons sur la compréhension et le sens civique de chacun pour contribuer à améliorer la situation. Nous vous en remercions par avance.

Emmanuèle BREYSSE et Pierre COLIN

L'accessibilité aux commerces et aux services des personnes souffrant d'un handicap



Luc REYNARD, maire de Bédoin, et Emmanuèle BREYSSE, conseillère municipale déléguée à la proximité, se sont préoccupés d'informer et d'accompagner les établissements recevant du public pour les aider à se mettre en conformité avec la Loi sur l'accessibilité de leurs locaux aux personnes souffrant d'un handicap. Un courrier informatif comprenant notamment un dossier leur a été adressé. Puis des rencontres ont été organisées à leur intention, au cours desquelles Madame Emmanuèle BREYSSE et deux chargés de mission de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie du Vaucluse) leur ont expliqué les démarches à suivre et les ont aidés à remplir leur dossier.

Les participants ont apprécié cette initiative de la Mairie pour les accompagner dans cette démarche. Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez joindre l'assistant technique à l'entreprise sur le territoire du Comtat Venaissin de la CCI, Monsieur Jean-Luc BOUCHET, au 04 90 67 70 33 ou au 06 19 12 82 56.
-> à noter : les dossiers doivent être déposés rapidement à la mairie de Bédoin, au service urbanisme qui reçoit le matin sans rendez-vous.

Le marché paysan de Bédoin : au revoir et à l'année prochaine

Après 6 mois de présence hebdomadaire au cœur du village, sur la place de la République, le marché paysan de Bédoin va hiverner avant de revenir au printemps prochain avec de nouvelles offres de produits locaux.

Cette première à Bédoin a été très appréciée aussi bien par les producteurs qui ont bien travaillé que par les clients, Bédouinains et hôtes de passage, venus nombreux faire leurs achats.

Nous les remercions chaleureusement de leur présence à ce rendez-vous du samedi, devenu incontournable.

Jean-Louis RIBAS



Une station météo au sommet du Ventoux

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux avec le soutien de la Région et du Département étudient l'implantation d'une station météorologique au sommet du Ventoux.

Cette station devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année 2015. Outre des données scientifiques, elle pourra communiquer par l'intermédiaire des circuits publics (Mairies, Office de Tourisme, Préfecture) des informations en temps réel sur la prévention des risques météorologiques.

Communiqué de l'agence nationale des fréquences

La mise en place d'un réseau internet mobile à très haut débit (4 G) peut ponctuellement perturber le récepteur des chaînes de télévision numériques. Si vous recevez la T.N.T par une antenne rateau et que vous constatez des perturbations dans la réception contactez le 0 970 818 818 appel non surtaxé.

Ventoux Trail

Les 26 et 27 septembre, l'association Ventoux Trail club a organisé sur le stade municipal la 3^{ème} édition du « souffle du Ventoux ». Plusieurs parcours de trail sont proposés le samedi après-midi et le dimanche matin ainsi que de nombreuses animations suivies d'un concert.

Téléthon 2015 les 5 et 6 décembre prochain

Animations dans le village, organisées par un collectif d'association

Les chats !

Le règlement sanitaire départemental interdit de nourrir les chats errants à proximité d'un établissement recevant du public. De « bonnes âmes » nourrissent des chats qui envahissent le complexe aquatique et le camping municipal, détériorant et salissant les installations.

Pour la salubrité publique nous demandons instamment aux amis des bêtes de ne plus venir les nourrir. Les contrevenants sont passibles d'amende.

Fête des associations Fête d'automne

Le samedi 19 Septembre de 10h à 18h sur la Place de la République se déroulait la fête des associations dite fête d'Automne. Une trentaine d'associations de Bédoin, ainsi que le pôle enfance-jeunesse de la mairie (crèche, centre de loisirs, club jeunes) participaient à cette journée.

Vous êtes venus nombreux rencontrer les acteurs de la vie associative du village, c'était l'occasion de découvrir au fil des stands les nombreuses activités proposées par les associations. Balade en poney, grimpee d'arbres, initiation au skate sur module, petit manège autotracté, concours photos, minis contes dans la yourte, démonstrations, initiations, maquillage enfants, petits concerts ... toutes ces animations ont contribué à rendre cette journée festive et très conviviale.



Cette année, nous nous sommes aussi associés à la Fête du Patrimoine ; vous pouviez visiter la chapelle de la Madelène, l'ancien couvent des dominicains et la chapelle commémorative de Bécarras. Des associations de randonneurs ou de coureurs vous proposaient de les accompagner sur des parcours.

Un grand merci à tous, la participation et l'implication dynamique des bénévoles ont fait de cette journée une réussite ; nous souhaitons que vous les retrouviez tout au long de l'année au sein de leurs associations.

Vincent POUILLAUDE

Résultat du concours photo municipal été 2015

Nous remercions vivement les auteurs des vingt-trois photos qu'ils ont confiées à la mairie pour participer à ce concours.

La photo retenue pour illustrer la couverture du présent PASSADOU est celle de Caroline HOUZÉ.

Les 10 photos sélectionnées par le jury sont, dans l'ordre, celles de : 1-Jean-Paul CHAUVRAT, 2-Cécile DUPAYS, 3-Philippe BABINET, 4-Jean-Claude BOCQUET, 5-Nathalie BABINET, 6-Robert MIGNÉ, 7-Jean-Paul HENNION, 8-Laurent DELBART, 9-Christian GIRODET et 10-Janine TRÉVILY. Ces photos pourront illustrer des pages de l'agenda municipal 2016.

Toutes les photos présentées seront exposées à la bibliothèque municipale du jeudi 1^{er} octobre au vendredi 16 octobre 2015. Félicitations à vous tous !



Photo de Jean-Paul CHAUVRAT

Un automne foisonnant à la bibliothèque

Dans la dynamique de la rentrée, la bibliothèque municipale propose des services et activités pour tous les âges et pour tous les goûts. Une sélection des dernières nouveautés de la rentrée littéraire vous attend déjà sur les étagères. N'attendez plus pour venir la découvrir et vous faire votre opinion !

L'heure du conte reprend pour le plaisir des enfants (à partir de 4 ans) mais aussi de leurs aînés, le mercredi 7 octobre à 17h, salle du conte lu. Les conteurs bénévoles de la bibliothèque qui animent ces séances ont tous suivi des formations à l'art du conte et aiment partager leur passion. Ils proposent un répertoire de qualité d'histoires de tous horizons, parfois agrémentées de quelques notes musicales. L'entrée est libre alors n'attendez plus pour vous faire plaisir ! La séance suivante est déjà programmée pour le 4 novembre 17 heures.

Retenez déjà la date du 19 décembre : un beau spectacle de conte de Noël, « Zaza et le père Noël » sera offert aux enfants au centre culturel. Une nouveauté pour les vacances de la Toussaint, le mercredi 21 octobre à 15h, la bibliothèque accueillera le spectacle « **Le grand livre des contes** » dans le cadre du programme d'animations du réseau des bibliothèques des villages de la CoVe « Mots & merveilles ». Théâtre de marionnettes, d'ombres et musiques, c'est aussi une invitation à revisiter les plus grands contes, malicieusement interprétés par la compagnie « L'Attrape-troupe ». Spectacle à partir de 4 ans - Auditorium du centre culturel - Entrée libre.

Comme chaque automne depuis 9 ans, la bibliothèque vous donne rendez-vous pour une « **Soirée au théâtre** », samedi 28 novembre à 20h30, à l'auditorium. Cette année il s'agit d'une représentation de « La femme du Boulanger » de Jean Giono par la Compagnie Théâtre de la Lance et des Baronnie, une belle soirée, drôle et émouvante pour découvrir le célèbre texte de Giono, porté à l'écran par Marcel Pagnol. Entrée : 5 €. Gratuit pour les - de 18 ans.

Côté numérique, des ateliers gratuits de découverte des tablettes tactiles sont régulièrement organisés à la bibliothèque. Rendez-vous les mercredis 28 octobre et 18 novembre de 14 h à 15 h pour les enfants et le samedi 10 octobre de 10 h à 11 h, pour les adultes. Les places étant limitées, il faut donc réserver auprès des bibliothécaires. Par ailleurs, un prêt de liseuse ou de tablette (avec leur contenu) est proposé à tout abonné adulte de la bibliothèque, sur place pour quelques heures, ou à domicile (contre le dépôt d'un chèque de caution) pour une durée de 3 semaines.

La lecture ne vous séduit pas, la bibliothèque vous propose aussi gratuitement l'accès à près de 3000 films et séries. Connectez-vous sur <http://vaucuse.mediatheques.fr/>, et inscrivez-vous pour y avoir accès directement de chez vous. C'est tout simple !

Un service de portage de livres à domicile fonctionne depuis 7 ans sur la commune. Il concerne les personnes isolées âgées ainsi que toute personne empêchée (dépendante des autres dans la vie quotidienne avec une difficulté pour se déplacer) même temporairement : maladie, accident... Si vous êtes concerné ou connaissez une personne dans cette situation, contactez la Bibliothèque ou la Mairie.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15 h/18 h - Mercredi 10 h/12 h - 15 h/18 h Jeudi et Vendredi 16 h/18 h - Samedi 10 h/12 h

Tél : 04.90.65.69.72. Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

LA VIE ASSOCIATIVE

Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

Tél : 04 90 65 95 66 - Courriel : secretariat@mjcbedoin.org - Site : <http://www.mjcbedoin.org>

La plaquette 2015-2016 de la MJC présentant l'ensemble des activités proposées aux adhérents est disponible au secrétariat (2^{ème} étage Centre Culturel H. Adam), à la Mairie, à l'Office de Tourisme et à l'Espace Jeunes Municipal.

Vous pouvez la télécharger en vous rendant sur notre site internet : www.mjcbedoin.org.

Vous pouvez vous renseigner et vous inscrire auprès de notre secrétaire, Véronique, le mardi (17h - 19h), le mercredi (16h - 18h), le jeudi (17h - 19h) et le vendredi (9h - 12h).

Le 1er cours est gratuit

La MJC est présente sur Facebook

Rendez-vous sur notre page <https://www.facebook.com/mjc.bedoin>.

Aide aux devoirs

La MJC est toujours en recherche de bénévoles qui pourraient donner un peu de leur temps précieux pour aider les enfants du primaire à faire leurs devoirs. Pour en savoir plus, contactez la responsable de l'aide aux devoirs de la MJC, Véronique Mauroy, au 06 88 82 41 88.

Espace Régional Internet Citoyen (ERIC) – Ecg de Bédoin (informatique - multimédia)

Le samedi 28 novembre de 10h à 17h à l'Espace Jeunes Municipal se déroulera la 2^{ème} édition de la « Faites de la Récup' », événement organisé en partenariat avec l'association Linux Ventoux. Cette manifestation pourrait vous donner des idées en ce mois consacré à l'Economie Sociale et Solidaire. Pensons réemploi plutôt que poubelle. Vous êtes invités à venir nous apporter votre ancien matériel informatique. Au programme, reconditionnement ou recyclage de matériel informatique, démonstration « le cycle de vie d'une imprimante », mini exposition et découverte d'une distribution GNU/Linux (alternative aux logiciels et systèmes privés). Entrée libre et gratuite. Venez nombreux !!!

Contact : eric.mjcbedoin@gmail.com

Site Internet : <http://www.mjcbedoin.org/index.php?pages/informatique>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/eric.mjcbedoin>

Les Guiboles Bédouinaises

La saison a bien commencé avec notre participation au relais de St Didier où nous avons engagé 2 équipes dont une féminine. Celle-ci constituée de Sandrine DULAUROY, Magali GEORGES et Marina PASTOURET a obtenu la première place. Le même trio féminin, a obtenu une 2^{ème} place au relais de Mormoiron. Sandrine et Pascal ont défié avec d'autres le Mont Ventoux en participant au semi marathon de Bédoin ainsi qu'aux foulées du Groseau à Malaucène où Sandrine a obtenu la première place en V1. Magali a couru son 1^{er} trail à Méthamis, où dit-elle "je me suis régalée ! »

Nos randonneuses sont toujours assidues sur les chemins du Ventoux.

Signalons le prochain départ de Florence ADAM sur les chemins de St Jacques de Compostelle. Les 3 et 4 octobre nous organisons un week-end rando dans le Ventoux si la météo le permet ou à défaut dans les Calanques de Cassis.

C'est toujours dans une ambiance conviviale et avec bonne humeur, que nous nous retrouvons pour courir ou marcher. Si vous êtes tentés, rejoignez-nous, aucun niveau n'est requis nous serons heureux de vous accueillir.



Bien sportivement Marina PASTOURET

Le Racing Club Bédoin (R.C.B.)



Le RC Bédoin vous informe de la reprise pour cette nouvelle saison 2015-2016. Le Club accueille des filles et garçons pour la pratique du football de 5 à 13 ans, tous les mercredis après-midi au stade municipal de Bédoin :

- de 14h à 15h45 : les débutants de 5 à 9 ans
- de 16h à 17h45 : les poussins 10-11 ans
- de 16h30 à 18h15 : les benjamins 12-13 ans

Certains samedis sont prévus pour des matchs organisés dans une ambiance festive sous forme de plateau amical.

Le RC Bédoin développe un nouveau projet avec le club de Mazan. Il concerne toutes les équipes de foot à 11, les U15-U17-U19 - Séniors Garçons et Séniors féminines ; les entraînements et les matchs se feront en alternance à Mazan ou à Bédoin.

Infos et renseignements FOOT ANIMATION RC BEDOIN : 06 26 19 20 35
infos et renseignements FOOT A 11 ENTENTE BEDOIN/MAZAN : 06 25 78 75 39

Etat Civil

BIENVENUES :

Théo BLANPAIN.....né le 18.06.2015
Théo MEILLORETné le 19.07.2015
Ruben CIPOLLA..... né le 21.07.2015
Marilou BRIFFA DELONnée le 10.08.2015

FÉLICITATIONS :

Gérard SCHOLL et Chantal MASSUERAS.....le 27.06.2015
Mounir EL MASKINE et Lucie AMADORI le 04.07.2015
Jean-Jacques WADDILL et Sophie HAUBOISle 01.08.2015
Arnold MAFUENI SOSHONGO et Lore IZARD .le 22.08.2015

CONDOLÉANCES :

Enzo PASQUINI (93 ans) le 23.06.2015
Daniel LUBRANO-LAVADERA (65 ans)..... le 03.07.2015
René BOCQUILLON (95 ans)le 03.07.2015
Alain MORVAN (61 ans).....le 10.07.2015
Maurice CHARBONNEL (95 ans).....le 30.07.2015
Amélie HERRERO épouse RODRIGUEZ (64 ans)...le 10.08.2015
Gaspard BEGNIS (96 ans)le 19.08.2015
Christian DULU (68 ans)..... le 22.08.2015

Calendrier des gardes des médecins

Dr BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA, CAUT-POITOUT
à Mazan, Dr BOISSON à Bédoin,
Dr LUNADIER à Mormoiron, Dr NADRA à Villes-sur-Auzon,
Dr COSTE à Malemort.

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

3-4 octobre	Dr Philippe BOISSON	04.90.65.92.12
10-11 octobre	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
17-18 octobre	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.77.58
24-25 octobre	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
31 octobre	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
1er novembre	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
7-8 novembre	Dr Raymond COSTE	04.90.69.77.68
11 novembre	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
14-15 novembre	Dr Lucie HANSBERGER	04.90.65.92.12
21-22 novembre	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
28-29 novembre	Dr Philippe BOISSON	04.90.65.92.12
5-6 décembre	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
12 et 13 décembre	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
19 et 20 décembre	Dr Raymond COSTE	04.90.69.77.68
25 décembre	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
26 -27 décembre	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.77.58

**SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17
ou numéro européen 112**

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE - Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237

Bienvenue

Au docteur Lucie HANBERGER qui dès le mois d'octobre s'installera dans l'actuel cabinet médical pour exercer en collaboration avec le docteur Philippe BOISSON

A Sophie BOUCHER-ZILBER, ostéopathe, qui ouvrira son cabinet 271 chemin des remparts à Bédoin le 2 novembre prochain Tél : 06 98 82 46 62

Par ailleurs, le cabinet C2A bureau d'études VRD dont nous vous avons annoncé l'ouverture 9 rue du vieil hôpital dans le précédent numéro du Passadou nous prie de préciser qu'il s'agit également d'un cabinet de géomètres experts.



Flashez
sur
Bédoin

Les manifestations culturelles à Bédoin

L'été s'achève. Il a été marqué par de nombreuses manifestations culturelles.

- Le 15 juillet l'ensemble « Soleil » a donné un concert de musique baroque très apprécié par un public connaisseur avec au programme Vivaldi, Bach, Haendel, Fasch.
- Le 5 août l'ensemble « Pandore » sur le thème « la dynastie des Bach - un air de famille » a réuni un public conquis par la musique baroque.
- Le 5 septembre à la chapelle de Nazareth sur le thème « Douce France » nous avons pu découvrir le très brillant et séduisant duo formé par deux jeunes interprètes Sharman Plesner, violoniste née au Texas et Aya Okuyana pianiste originaire de Tokyo et apprécier leur brillo sur des pièces de G. Fauré, M. Ravel, C. Debussy, E. Satie, J. Massenet.
- « Les petits pestacles » présentés à Bédoin depuis 5 ans ont à nouveau joué leurs créations pour la plus grande joie des enfants et des parents qui les accompagnent.

La saison se poursuit en automne avec **un concert de chants et de harpe celtique donné par Christelle Lindstat et Renaud Gigord**, qui nous feront voyager avec leurs chansons de l'Irlande à l'Ecosse, de l'Italie à la Galice, de la Bretagne à l'Angleterre, **le 17 octobre à 20h30 à la chapelle de Nazareth.**

Notez également les conférences prévues au Centre Culturel :

- **le dimanche 11 octobre à 15 h sur « La Résistance dans le Vaucluse et le Mont Ventoux durant la 2^{ème} guerre mondiale »** par Arnaud Lemaigre, conférencier de la CoVe.
- **le 21 novembre 2015 à 17 h**, nous retrouverons Madame Anne-Marie Isaac pour une conférence sur l'année 1915.

Je suis heureuse de cette saison estivale et je remercie tous ceux qui y ont participé. Nous vous attendons aussi nombreux pour les saisons automnale et hivernale, nous vous accueillerons avec joie.

Michèle MASSENDES